

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1. Abonnement à l'Album Manuel, Littéraire et Musical, seul, \$1. Aux deux publications réunies, \$1. Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. Au-dessus de six lignes, le quart du prix. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

Éducation.

Industrie

Progrès.

CHAMBRES FRANÇAISES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—SEANCE DES 7 ET 8 FEVRIER.

DÉBAT SUR LES BANQUETS RÉFORMISTES.

(Suite et fin.)

Lorsque S. M. est là, devant nous, parlant un langage essentiellement personnel, lorsqu'elle nous entretient dans un langage presque intime de ses douleurs, des services qu'elle a rendus au pays, et qu'à l'instant même, changeant de thème, elle exprime une censure, un blâme en face... que devient la fiction? et doit-elle opprimer ceux qui veulent qu'on la respecte? Vous reprochiez à vos prédécesseurs de ne pas couvrir suffisamment la couronne; vous êtes bien plus coupables; ce n'est pas même votre politique que vous abritez derrière elle en l'autorisant à parler d'une pensée immuable, directe, invariable; vous allez plus loin, et derrière la couronne vous abritez imprudemment jusqu'à vos passions politiques. (Applaudissements.)

Et c'est quand vous avez fait tenir à la couronne un tel langage, que vous vous étonnez des difficultés que nous avons rencontrées dans le pays à rétablir cette fiction malgré vous? Si l'éducation politique du pays est si peu avancée à cet égard, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si par vous les premiers la couronne était soigneusement tenue en dehors de nos débats, si le roi n'était jamais représenté au pays, si vous ne le faisiez jamais parler comme un chef de parti, ce que vous nous reprochez n'aurait pas eu lieu: nous aurions trouvé les esprits disposés à admettre toutes les fictions constitutionnelles. Vous nous rendez responsables des fautes de votre politique. (Vive adhésion à gauche.)

Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Je ne me plains pas pour mes principes que, par cette attaque, le gouvernement ait élevé notre agitation à la hauteur de cette tribune; je ne regrette pas que l'on ait cru devoir faire agir contre nous, et la couronne et le parlement; je ne regrette pas que vous ayez à ce point grandi ce fait. Vous en aviez besoin peut-être pour votre existence ministérielle, pour les besoins d'une discussion difficile à traverser; vous avez trouvé commode de dire à la majorité: la minorité vous a attaqué, condamnez-la. Ça peut être là une bonne tactique; mais croyez-moi, elle a ses dangers.

Vous nous accusez d'aveuglement; mais dites-vous bien toute votre pensée? Qui sait peut-être je suis ennemi, moi; ceux qui se lassent à la fin de vous suivre et de couvrir de leurs votes vos fautes continuelles, sont des ennemis plus intimes, et il se pourrait bien que l'honorable M. Darblay fut encore plus mal noté que moi.

Mais enfin, on ne me reproche que d'être aveugle. Eh bien! soit; mais je suis bien plus aveugle que vous ne pensez, car, je le déclare bien haut, ce n'est pas sans réflexion que je me suis associé aux manifestations qui ont eu lieu dans toute la France; non, non; c'est après avoir bien examiné les choses, après avoir consulté l'opinion publique. Il y a donc eu préméditation dans mon crime, préméditation au premier chef.

Savez-vous quel a été notre principal mobile? Le mal, le danger le plus imminent est en face de nous: c'est la déconsidération du pouvoir, c'est la défiance qu'il excite dans tous les esprits. Cette déconsidération, cette défiance, nous n'en sommes pas les auteurs. (Murmures aux centres.) Est-ce que c'est nous par hasard qui avons créé, inventé les honteux scandales qui ont été dévoilés pendant la dernière session, ainsi que les désordres et les infidélités qui se sont révélés dans toutes les administrations. (Interruption prolongée.)

Vous croyez donc que le pays vous juge encore sur les discours qui sont prononcés à cette tribune. Non, non, détrompez-vous. Le pays vous juge sur les faits, sur les débats authentiques des cours d'assises. Il y a une espèce de défiance qui s'attache aux luttes parlementaires, mais l'esprit le plus dévoué finit par se rendre à l'évidence, et pour lui la conviction sort des faits constatés et prouvés par les débats judiciaires.

Je ne m'humilie pas dans le rôle modeste que j'ai joué dans ces derniers événements, et sur ce point vous n'êtes pas pour moi des juges impartiaux; mais en m'adressant directement au pays, j'ai cru que c'était le meilleur moyen de forcer les mœurs à réagir. Comment s'exerce la corruption? Elle isole les hommes, elle les prend dans l'ombre, elle s'adresse aux passions égoïstes. En nous adressant directement au pays, nous avons voulu faire le contraire; nous avons réuni les hommes, et, devant eux, nous avons cherché à combattre les funestes doctrines que l'on cherche à faire germer; nous avons combattu l'égoïsme par le patriotisme. (A gauche: Très bien!) A notre appel, les passions généreuses ont répondu, et la réaction de l'honorable a commencé. (Murmures aux centres.)

Nous voulions sincèrement des réformes, et ne devions-nous pas avoir perdu tout espoir d'en

obtenir? Pouvions-nous oublier que, dans cette enceinte, toutes nos tentatives pour en obtenir avaient complètement échoué? Nous savions bien qu'en certaines circonstances, un grand nombre d'entre vous se proclamaient partisans des réformes, mais nous savions aussi que leurs volontés cédaient bien facilement aux désirs ou aux menées des ministres; nous savions aussi que les hommes qui étaient arrivés au pouvoir, tout palpitants encore de la coalition, en recevant une amnistie qu'ils ont subie, devaient systématiquement s'opposer à toutes les idées de réforme.

Dans ces circonstances, nous devons tourner nos regards vers ceux dont nous relevons tous. C'est la conduite du ministère qui a dicté la nôtre; c'est la conduite de la majorité s'obstinant à absoudre toujours le ministère, sans pouvoir le laver, qui a dicté la nôtre. (Très bien! très bien!) Nous n'en serions peut-être pas arrivés à cette extrémité, si la majorité avait mieux aimé le pouvoir et la considération qui doit l'entourer: elle a préféré les honneurs aux intérêts du pays; c'est elle qui nous a forcés à en appeler au jugement du pays. (Vive adhésion.)

Une majorité politique, quelque attachée qu'elle puisse être à un pouvoir, eût dû sentir, dans une pareille circonstance, qu'il était de son devoir de sacrifier, non seulement quelque chose de la politique du gouvernement, mais encore les hommes auxquels elle était attachée. Vous ne l'avez pas fait, vous avez préféré lui accorder vos votes. Et ainsi vous vous êtes placés dans une atmosphère qui vous éloigne de plus en plus du sentiment de la nation.

Alors nous n'avions plus qu'une chose à faire nous n'avions plus qu'à nous adresser à notre juge commun, au pays, c'est ce que nous avons fait; nous lui avons dit; il est temps de se réveiller et il nous a entendu. Mais, dites-vous, le pays était calme, pourquoi l'avez-vous agité? Ne vous y trompez pas, le calme apparent est souvent trompeur, nous en avons eu l'exemple en 1830. (Sensation.)

Il y a dans notre pays un tel sentiment du bien-être, une telle habitude de compter les uns sur les autres, qu'il faut de grandes raisons pour le surexciter; eh bien; pour que des hommes comme nous, sans moyens violents, aient pu soulever dans le pays une pareille excitation, oh! il a fallu que la conscience publique fût sourdement agitée. (Oui! oui!—Très bien!)

L'honorable M. Rouland a dit hier que dans les banquets on avait fait l'apologie de nos plus mauvais jours; qu'aurait-il donc dit si, à côté de ce panegyrique, il avait trouvé mon éloge? Mais c'est précisément parce qu'à côté des paroles qu'il a signalées, il y en avait de dirigées contre moi, qu'il n'aurait pas dû reprocher à mon parti des opinions que je réprouve et que je repousse.

L'opposition, je le reconnais, a sa responsabilité; quiconque est investi d'un pouvoir a la sienne; j'ai la mienne, si faible qu'elle soit; et du moment que ma présence dans cette réunion pouvait couvrir des manifestations contraires à mon opinion, je devais me retirer.

Vous nous reprochez les banquets dirigés contre vous: c'est être trop exigeant, trop sévère. Mais ces manifestations radicales, très radicales, si vous voulez, vous ne les jugez pas si dangereuses, puisque le journal le plus sérieux et le plus important de votre parti s'en est fait le bulletin officiel, honneur qui ne nous a pas été accordé à nous. (Rires d'adhésion.)

Et pourquoi votre journal s'est-il fait l'organe de ces manifestations? C'est que par là il vous rendait deux services. Dans ces banquets se sont produites des doctrines anti-sociales que j'ai toujours combattues. Ces doctrines, propagées par vous, excitaient dans les esprits le sentiment de la peur. Voilà le premier service que vous ont rendu ces banquets; il vous ont permis encore une fois de faire appel à la peur.

En outre, vous y avez vu un moyen de discréditer l'exercice des libertés publiques, et vous vous en êtes emparés avec empressement.

Quand à moi, je ne crains pas les idées du communisme; je ne les crains pas, mais à la condition qu'elles seront librement débattues et qu'elles auront la raison publique pour juge. C'est là ce que vous ne voulez pas. (A gauche: Très bien! très bien!)

En présence d'un pays éveillé sur ses intérêts, sur ses droits, comme l'est la nation en ce moment, il n'y a que deux voies à prendre; d'une part, consulter le pays, l'associer au mouvement, le satisfaire dans une juste mesure, c'est ce que vous ne voulez pas faire; l'autre parti consiste à se mettre en lutte avec l'opinion, à résister, à l'arrêter dans ses manifestations légitimes; c'est celui que vous avez adopté; il mène à la violence et aux coups d'état. (Agitation.—A gauche: Très bien!)



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 24 MARS 1848.

PARLEMENT PROVINCIAL. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, 20 mars, 1848.

La chambre s'est occupée pendant quelques heures des affaires de routine et d'avis de motions. Pour la mille et unième fois M. Sherwood presse M. Drummond d'informer la chambre définitivement du jour où les ministres ont intention de proroger le parlement.

M. Drummond en réponse dit que cela dépend beaucoup de la longueur des débats, des discours des membres de l'un et de l'autre côté de la chambre. Cependant jeudi est le jour fixé, si d'ici lors la chambre permet aux ministres de compléter toutes leurs mesures.

Le colonel Gagy, dans un discours d'une longueur démesurée, cherche quels sont ceux des employés publics qui ont les plus grands droits à obtenir des pensions pour la perte de leurs places. Il parle d'un bruit qui circule, que l'hon. membre pour Mégantic avait des titres à une pension si se prononce contre cette idée qui ferait une exception pour M. Daly tandis qu'il y a tant d'autres officiers déçus qui n'ont pas de pension, et qui, cependant, ont tout autant mérité que M. Dominic Daly.

Il accuse ce dernier monsieur d'avoir laissé sans réponse une lettre qu'il (M. Gagy) lui avait adressée au sujet de procédés vexatoires et illégaux contre trois employés dans le District des Trois-Rivières. Après avoir cité un grand nombre de méfaits de l'administration il prétend qu'aucun de ceux qui en ont fait partie, ne peut en aucune manière obtenir une pension du pays. Si la chambre permet ces réclamations, il faut en faire une règle générale, et dans ce cas, lui aussi (M. Gagy) aura des droits à être pensionné autant que tout autre officier déçu.

Après avoir prononcé sa loyauté, ses services militaires son habileté, etc, il conclut en proposant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence pour copie des dépêches et correspondances relatives aux réclamations pour pension de quelques membres de l'administration.

M. Drummond informe l'hon. membre pour Sherbrooke qu'aucun membre de l'administration défunte n'a fait application pour obtenir une pension, qu'il n'y a pas de dépêche ni correspondance à ce sujet, et que, par conséquent, dans ces circonstances particulières, l'hon. membre est requis de retirer sa motion.

En conséquence la motion fut retirée.

QUESTION DES SUBSIDES.

Ici commence les débats les plus intéressants de la session présente, chaque membre prend la dessus occasion de faire connaître ses vues sur la politique présente et future. Nous tâcherons d'être correct dans l'analyse étendue que nous donnons de la plupart des discours.

L'hon. H. J. Boulton avant de laisser passer la question des subsides veut user du droit qu'il a d'exprimer son opinion sur la conduite adoptée par l'administration relativement à la prorogation du parlement. Les affaires pressantes du pays qui se trouveront par là arrêtées sont une forte objection à une prorogation immédiate et cette circonstance aurait l'effet de rendre le gouvernement responsable méprisable dans l'opinion du peuple. On ne voit pas de raison pour ne pas suivre la pratique anglaise. Il pense que ce serait établir un mauvais précédent si la chambre admettait le principe d'une prorogation à la volonté de l'administration pour donner le temps aux ministres de préparer leurs mesures. Au moins il s'opposera à une telle pratique ou à un tel précédent. La chambre devrait siéger l'espace d'une session ordinaire. Il ne désire pas que les ministres viennent en chambre proposer de grandes mesures; mais on doit prendre en considération les affaires générales du pays. Cela peut se faire sans ministres responsables, car il ne pense pas conforme à la constitution ou d'accord avec les privilèges du parlement, que chaque membre de la chambre doive aller à l'administration avec les bills qu'il désire introduire, pour obtenir le consentement des ministres sur la passation de telles mesures. C'est incompatible avec l'indépendance des membres, et avec la constitution d'adopter cette conduite. On a dit que les membres de l'administration ne sont pas à leurs places, eux sur qui la responsabilité doit retomber. Mais l'élection pour Montréal doit avoir lieu le 28 du présent, il n'y a pas de probabilité d'une opposition, et pour qu'il hon. procureur-général ne serait-il pas à son siège le 18, et ne conduirait-il pas les affaires du pays? L'hon. membre pour Québec sera aussi de retour vers la fin du mois. Il espère que les hon. membres en considérant cette question ne seront pas entraînés par le désir de ne pas s'opposer aux volontés des ministres s'ils pensent qu'ils ont tort. Quel serait l'effet d'une prorogation immédiate? Le pays aurait encouru une dépense de cinquante ou soixante

mille louis et n'aurait reçu aucun profit, si ce n'est celui d'un changement de ministère, changement tout-à-fait satisfaisant, excepté sous le rapport du nombre. Le cabinet est maintenant trop nombreux; sept ou huit ministres responsables seraient suffisants pour une province comme le Canada? Il pense même que cinq suffiraient. Combien l'Angleterre en a-t-elle pour conduire les affaires de ses possessions étendues? Treize—et ici, dans ce petit pays et cette population limitée, on en a déjà onze et on pense à en mettre douze. C'est inutile. Moins il y a de ministres, plus la responsabilité est directe. Il s'oppose aussi à quelques unes des nominations. A-t-on jamais vu un ministre du cabinet parcourir le pays pour l'inspection des canaux et des chemins? Il regarde cet emploi comme tout-à-fait incompatible avec les fonctions d'un membre du cabinet. Toute l'administration est tenue responsable des actes de chacun de ses membres; il tient tous les hon. membres de l'autre côté responsables des actes de l'hon. représentant de Mégantic même avant leur entrée au ministère, dont ils ont fait partie et c'est là le vrai principe du gouvernement responsable. Les Commissaires des Travaux Publics seraient donc responsables des actes de leurs collègues; mais si l'un de ces messieurs, ce qui peut arriver, est occupé à faire l'inspection du canal Welland et l'autre à Gaspé, ils seraient ignorants de ce que font leurs collègues, et ne pourraient s'acquitter du devoir, qu'ils sont appelés à remplir. Au lieu d'avoir le contrôle de ces immenses sommes de l'argent public, ils doivent être administrateurs et non pas officiers exécutifs, lesquels doivent avoir le contrôle sur eux. Mais il y a encore une objection à faire contre une autre, des nominations ministérielles. Il avait censuré l'autre administration pour la nomination de l'hon. M. McGill, vu que ce monsieur était président de la Banque de Montréal, comment donc pourrait-il passer sous silence celle de M. Vigor à la place de receveur-général, quand il considère que ce monsieur est lié à la Banque du Peuple. Il n'est pas bien d'avoir fait cette nomination. Il se tient là, dans l'enceinte parlementaire, comme un membre indépendant pour protéger le peuple; et il affirme qu'aucun homme engagé dans le commerce ne doit faire partie ni d'un Cabinet Wilig, ni d'un Tory. Il y a de grandes raisons de craindre que des profits de la caisse publique s'écoulent dans les caisses privées; non pas qu'il veuille attaquer la probité d'aucun membre de l'administration, mais ils doivent être tous, "comme la femme de César, au-dessus du soupçon." Il n'y a pas d'exemple dans le Cabinet Anglais d'un membre au pouvoir et en même temps engagé dans le commerce. Au contraire on a l'exemple du gouverneur Thompson qui a laissé toutes ses affaires commerciales en Russie, dans les Indes et ailleurs dès qu'il est devenu l'employé du gouvernement. Il a exprimé ses opinions franchement, et il le fera toujours qu'elles soient contre ses ennemis ou ses amis. Ceux-là sont les meilleurs amis de l'administration qui l'avertissent, avant qu'il soit trop tard, qu'elle est dans l'erreur. Dans l'état présent du gouvernement responsable il désire établir des précédents et des principes pour guider la chambre et qui seraient applicables à toutes les administrations. Il n'approuvera jamais les vues d'un ministère quand il les croira mauvaises; non pas que le cabinet actuel ne possède pas sa confiance mais seulement il ne concourt pas dans le dessein de laisser la immédiatement les affaires du pays. Il espère que la chambre donnera son opinion dans le même sens.

M. Christie, secondé par M. Merritt, propose de résoudre que les emplois des solliciteurs-généraux et de commissaires des travaux publics ne soient pas politiques. L'hon. membre pense qu'il y a trop d'avocats dans le cabinet. La chambre ne devrait elle pas décider que mettre douze membres pour l'administration de ce pays si peu peuplé est un outrage? Il prétend que les aviseurs légaux de la couronne ne peuvent pas convenablement faire partie du cabinet.

M. Boulton dit qu'il supporte l'administration actuelle et que bien qu'il concoure dans la motion du membre pour Gaspé il ne votera pas pour, en l'absence de l'administration. Il pense que ce serait une injustice et il ne veut être injuste envers personne. Il propose par conséquent la première motion.

M. Watts demande que la motion soit retirée. Il ne pense pas qu'on doive discuter une semblable question en l'absence des ministres. Il désire savoir qu'est-ce que ça fera au pays en général que le cabinet soit composé de trois ou quatre de plus ou de moins? La prorogation du parlement est parfaitement justifiable. Les grandes mesures que le peuple attend ne peuvent pas être introduites maintenant, et c'est de grandes mesures que le pays a besoin; car c'est perdre l'argent du peuple que de passer tous ces petits bills privés. Pour la grande majorité des membres il y aurait des inconvénients à continuer la session après l'ouverture de la navigation. La chambre doit de la reconnaissance aux ministres pour avoir décidé que la législation se ferait dans un temps où l'agriculture et les affaires commerciales n'en souffriraient pas.

Le colonel Gagy.—Je ferai remarquer au "Glorious Old Norfolk." M. Boulton (de Norfolk).—Je pense qu'il n'est pas parlementaire de donner des sobriquets à des membres.

Le colonel Gagy.—Je me rétracte, je n'avais pas intention d'appliquer le "sobriquet" à l'honorable membre, mais au glorieux comté qu'il représente.

L'hon. membre, (non le Glorious Old Norfolk) croit qu'il n'est pas juste de proposer à la chambre de voter sur cette motion; mais s'il n'est pas juste de voter, n'est-il pas aussi injuste à l'hon. membre de faire des discours qui doivent circuler par le pays, prouvant que les ministres ont tort dans la conduite qu'ils adoptent? L'hon. membre pour Norfolk (not Glorious) est comme un homme dans un bateau, il rame d'un côté et regarde de l'autre. Lui (colonel Gagy) il ne peut qu'exprimer son opinion sur le nombre excessif du cabinet. Du temps de Pitt, dix membres étaient regardés comme suffisants pour la Grande-Bretagne, sur les domaines de laquelle le soleil ne se couche jamais. Fox n'en avait que onze, bien que le présent cabinet anglais ait augmenté son nombre jusqu'à seize. Il pense que pour conduire les affaires du Canada, le cabinet se trouve sans nécessité trop nombreux, spécialement pour un ministère réformiste et un parti réformiste. Il considère l'objection contre l'entrée des solliciteurs généraux au cabinet comme très importante; et celle contre les commissaires des travaux publics n'est pas moins grande. Ils seraient juges dans leurs propres causes, ils siègeraient en jugement sur leurs propres actes. Ils sont élevés au-dessus de la responsabilité qu'ils doivent au peuple. L'hon. membre dit que pendant que l'avis légal de l'administration était occupé aux affaires comme membre du cabinet, il devait négliger celles de son emploi, qui en mêmes temps doivent être faites par un député. S'il était bien d'accroître le cabinet jusqu'à douze, pourquoi ne le serait-il pas de l'accroître jusqu'à vingt-quatre? Pourquoi toute la majorité ne se forme-t-elle pas en ministres du cabinet? Il a entendu dire qu'il est douteux si la chambre est compétente en cette question. La chambre en a le droit, son intervention doit avoir un grand poids. Il concourt avec l'hon. membre pour Norfolk, en ce qu'il n'est pas expédient de proroger la chambre si tot. Il y a grand nombre de mesures qui requièrent une attention immédiate; lui-même aurait des mesures à soumettre, qu'il se voit forcé de remettre à une autre session. Des bills pour railroads, pour la réforme dans l'administration de la justice dont la nécessité est pressante, et plusieurs bills qui, en somme, sont d'une grande importance pour le pays. Il s'oppose à la prorogation du parlement en espérant que la chambre l'empêchera.

L'hon. M. Sherwood est d'avis que l'absence des ministres est une raison suffisante pour empêcher la discussion de la question. Maintenant il pense, et il a toujours pensé que les aviseurs légaux doivent être hors du cabinet; il est désirable que notre pratique soit semblable à celle de l'Angleterre. La constitution du cabinet est mauvaise. Il ne pense pas que les employés des travaux publics doivent être introduits dans le gouvernement; de telles nominations ne peuvent que déshonorer la dignité de la couronne. Il ne veut pas proposer un vote de censure en l'absence du ministère, mais il a droit d'exprimer ses sentiments. Il suggère de retirer la motion et de la remettre sur le tapis dans un autre temps.

Voici le discours de l'hon. M. La Terrière: Etouffé des charges déclamatoires, de cette mitraille parlementaire dont on nous fait trembler sans pitié depuis deux heures, j'avoue que je n'ai pas l'audace qu'il me faudrait avoir pour faire face à un tel tintamarre de paroles. Mais enfin, j'ai un devoir à remplir. Si j'ai bien compris cette motion, que propose-t-on à la majorité de cette chambre? rien moins qu'une déclaration de non-confiance contre le ministère actuel. C'est un piège? voyez de quelle part il nous est tendu? c'est à ne s'y pas méprendre; c'est nous proposer de renverser aujourd'hui les hommes que nous avons élevés hier! On a dit, et ceux qui soutiennent cette formidable motion disent qu'il y a trop d'avocats dans le conseil exécutif tel qu'il vient d'être constitué: que cet arrangement est des plus dangereux. On aurait dû nous dire au contraire qu'il y en a trop dans cette chambre. Ces messieurs, par leurs sophismes, leur stratagème d'état et, conséquemment leurs moyens insidieux, embrouillent les choses les plus simples, les plus claires; finissent par ne plus se comprendre eux-mêmes; personnifiant ainsi la confusion de toutes les idées, de toutes les langues. Nous, simples campagnards, qui n'avons que des raisons toutes potées à leur donner, jugez, M. l'orateur, quelle doit être notre embarras en leur présence? Heureusement l'opinion publique vient à notre secours. La presse excepté le Herald et le Courier, a approuvé et félicité le pays du changement qui vient de s'opérer dans l'organisation au grand complet d'un nouveau ministère. Les précédents des hommes appelés au pouvoir pour manœuvrer le vaisseau de l'état, sont des garanties d'un meilleur avenir, il faut l'espérer!

Au moins serait-il juste, puisque ces hommes ont eu le courage de se charger d'une aussi grande responsabilité, de ne pas chercher les moyens insidieux de contrevenir, de vouloir faire avorter leurs dispositions, à moins donc que dans une prochaine session, qui devra décider de leur efficacité comme gouvernement responsable, ils auraient donné prise à la malveillance de ceux qui ne croient point à ce gouvernement responsable. Cette tentative n'est point surprenante de la part de l'hon. membre de Gaspé, mais de l'hon. représentant de Sherbrooke, c'est se mettre en contradiction avec son vote de non-confiance contre les ex-ministres, que d'agiter une question, qui, si elle était emportée, serait le renversement de l'idole, d'un pouvoir dont il ne fait point partie, à son regret peut-être. Serait-ce bien libéral de notre part, de profiter de ce que ces hommes ne sont point à leurs places, les attaquer pendant leur absence, leur supposer des motifs dans cette nouvelle organisation, qui peut-être sont ceux de l'hon. membre de Sherbrooke, de se créer des ressources et de s'imposer comme une nécessité pour l'avenir. Mais pour l'amour du pays, pour l'amour de la liberté (images dont il se sert si souvent avec habileté) qu'il prenne donc patience? Est-ce bien le moment de commencer une telle agitation? va-t-il vouloir préjuger l'opinion publique contre des hommes qui ne sont point encore entrés dans l'exercice de leurs fonctions responsables? Je le récite, quelque soit sa puissante parole, cette puissance ne triomphera pas,

car elle ne fait pas cause commune avec la majorité de cette chambre. C'est ce qu'il nous a dit et répété plusieurs fois dans le cours de cette soirée. Je réduirai cette question, telle que je l'entends, à sa plus simple valeur : la chambre d'assemblée ne pouvant point siéger d'une manière permanente, délégué, pour ainsi dire, son pouvoir à un organe intermédiaire entre elle et l'exécutif. Cet organe est appelé le conseil de l'exécutif, composé de tous les grands fonctionnaires publics. Il me paraît juste et conséquemment logique que tous les membres de ce conseil, suivant leur attribution respective, aient voix délibérative; autrement, comment pourraient-ils être solidairement responsables des actes de leurs collègues dont ils seraient isolés, écartés? La responsabilité ne pèserait point sur eux. Quelle serait la garantie de cette chambre? Quel compte pourrait-elle demander, d'actes qui ne seraient point les leurs? Le conseil exécutif ainsi constitué n'est qu'un comité permanent bien payé par cette chambre pour faire et lui rendre compte de ce qu'elle n'est pas en mesure de faire elle-même auprès de l'exécutif. Ne nomme-t-on pas tous les jours des comités de 5, 7, 9 ou 11 membres pour entendre et faire rapport sur des objets moins compliqués que l'administration d'un gouvernement? Voudrait-on que l'administration d'un gouvernement comportât moins de responsabilité que la référence d'une requête pour une élection contestée? D'après ces raisons, qui me paraissent aussi logiques que celles qui ont été données en faveur de cette proposition intempestive, je voterai contre.

M. McDonald, (de Glengary) pense que l'hon. M. Boulton aurait mieux fait de voter décidément contre l'administration que de faire un discours calculé pour lui porter le plus grand coup qu'on puisse lui donner. Ce n'est pas en tâchant de démontrer ce qu'il a conduit en erreur qu'on peut en venir à la conclusion qu'il faut la supporter. C'est pourtant là ce qu'a fait l'hon. membre pour Norfolk. Pour lui, il pense que les officiers en loi ne devraient pas avoir des sièges dans le cabinet; assurément pas les solliciteurs-généraux, bien que les procureurs-généraux doivent y avoir des sièges. Cependant la chambre ne devrait pas voter sur cette question pendant que les ministres ne sont pas présents pour se défendre.

M. Boulton dit que c'est mal envisager la question que de croire que la subordination aux ministres doit être plus grande que le devoir des membres envers leurs constituants.

Sir Allan McNab est d'accord avec l'hon. membre pour Norfolk sur ce que les constituants envoient les membres au parlement pour y faire entendre leurs opinions et agir indépendamment.

Il a toujours pensé qu'un cabinet devait être formé des hommes les plus éminents du parti qu'il représente; il ne sait pas si c'est le cas pour la présente administration. Il n'est pas pour le moment appelé à donner son opinion sur les hommes qui forment le ministère. Il ne serait pas juste que la chambre le fit dans ce moment. La dernière administration était composée de huit, plus tard, par des circonstances particulières, elle s'est augmentée jusqu'à neuf. L'administration présente en compte douze. Il admet que ce n'est pas le meilleur temps possible pour discuter les actes du ministère, mais il ne peut s'empêcher de demander qu'à jamais demandés les subsides au montant de deux ou trois cent mille louis, et personne dans la chambre qui puisse être tenu responsable de l'octroi. Il pense que les ministres, ou quelques uns d'entre eux, devraient être présents à leurs places quand les subsides seront votés. Il aurait pu en être ainsi. Les écrits auraient pu être émanés plus tôt. L'hon. membre pour Montcalm aurait pu être là, et l'hon. membre pour Québec aussi.

L'hon. M. Cameron ne votera pas pour la motion parce que ce serait commettre un acte d'injustice, bien que sous d'autres circonstances elle pourrait rencontrer son appui. On a prétendu que les places d'avisers légaux de l'administration ne devraient pas être politiques ou ministérielles; il est d'opinion qu'elles ne doivent pas être ministérielles mais qu'elles peuvent être politiques. Ceux qui tiennent ces places doivent les prendre et les abandonner avec le ministère arrivant au pouvoir ou l'abandonnant. Il demande que la motion soit retirée. Il convient avec sir Allan McNab que c'est un mauvais précédent à établir que de former un comité général pour voter les subsides en présence d'un membre responsable du gouvernement, mais les membres de son côté de la chambre n'ont aucun désir d'embarrasser la marche du gouvernement; ils ont droit à un libre essai. Il dit que les hon. messieurs qui ont agi avec lui ont fait un appel au pays; ils ont été défaits, et se soumettront avec plaisir à la décision du peuple. Si les actes de la présente administration font du mal, le côté gauche de la chambre n'en prendra aucune responsabilité.

M. Drummond dit que l'administration et le pays d'un de la reconnaissance aux hon. messieurs de l'autre côté pour la manière honorable dont ils conduisent leur opposition; mais il est surpris qu'on fasse des objections contre l'appointement des commissaires des travaux publics comme membres du cabinet, quand on se rappelle quelle confusion s'est élevée souvent quand des ministres ont essayé, dans cette chambre, de défendre les actes d'un département dont ils étaient parfaitement ignorants. Il est étonnant qu'on veuille faire entendre, que ces nominations sont de nature à déshonorer le pays; si on se plaint de l'emploi et non de l'individu qui le remplit, on ne peut concevoir la différence. Si dans un cas le pays est déshonoré, il l'est aussi dans l'autre.

Mais dans l'opinion de l'honorable membre, il semble que pour bien juger des questions amenées devant la chambre, il ne faut pas oublier que le pays est dans une position toute particulière, toute différente d'aucun autre pays. Il y a ici deux races, qui ont également droit d'être représentées dans les Conseils de leur Souverain. Le Haut-Canada a droit d'avoir un Commissaire des Travaux Publics dans l'Exécutif comme le Bas. N'est-il pas étonnant de voir ceux qui défendaient hier si ardemment la prérogative trouver tant à redire aujourd'hui que le représentant de la Souveraineté appelle à son Conseil tant de personnes? Ils défendaient la prérogative quand elle foulaux aux pieds les libertés populaires et aujourd'hui voulaient la restreindre parcequ'elle était exercée dans des vues libérales. L'hon. membre pour Toronto, il croyait, n'avait pas voulu insulter l'Assis-tant-Commissaire des Travaux Publics; il prétendait seulement qu'il ne devait pas avoir de siège dans le Conseil. Lui (M. D.) pense que l'Assistant-Commissaire représente les intérêts du Haut-Canada et à ce titre doit être dans le Conseil aussi bien que le Commissaire en chef.

L'hon. L. J. Papineau s'adresse à la chambre en anglais et dit qu'il trouve très extraordinaire et inconstitutionnelle la doctrine qu'on ne puisse exprimer ses opinions, librement dans cette chambre sur les affaires de la province, en l'absence des ministres. Quant à lui, comme membre indépendant il insiste sur la liberté qu'ont tous et chacun

des membres de dire leur pensée sur les affaires du pays. La prétention contraire ferait supposer que le gouvernement responsable a été octroyé adopté sans que les gens s'occupent de ce qu'il était et le moins du moins. Il considère que le cabinet qu'on vient de former est beaucoup trop considérable et en disproportion avec le nombre des membres de cette chambre; en admettant toutefois qu'il ne pouvait être mieux choisi. Mais il était trop nombreux, selon lui, pour le fonctionnement utile du gouvernement constitutionnel. Il ne voulait pas faire d'opposition au ministère, quoiqu'il n'approuvait pas tous leurs actes. Mais il ne voulait pas non plus que la chambre fut conduite au bout du bâton, un parti votant d'une manière ou d'une autre. Ce serait revenir au régime de Lord Sydenham, qui faisait tout plier sous les chefs du ministère et rendait tous les autres esclaves, de vils esclaves. Ce système du gouvernement a été accepté aveuglément et mis en pratique aveuglément par tous les partis. En Angleterre les ministres sont responsables seulement pour les grandes mesures du pays. Les autres membres peuvent introduire des bills pour l'approbation du parlement. L'idée que toutes les mesures doivent venir du ministère est absurde, aucun cabinet pourrait entreprendre une telle responsabilité. Il priait la chambre de croire qu'il ne voulait pas mettre en doute les intentions du ministère actuel; au contraire il avait toute confiance en eux. Il voulait seulement faire savoir qu'il considérait de son devoir de les avertir qu'ils avaient tort de prouger si tôt la chambre, de ne pas expédier les affaires du pays vu que la chambre était responsable et non pas eux de cela. L'honorable membre dit qu'une mesure pour augmenter la représentation est impérieusement requise, le présent mode ayant été organisé par un gouvernement et un conseil de ministres dont tous les actes tyranniques et injustifiables auraient dû être le sujet de vives protestations. Il désirait beaucoup savoir l'intention du ministère sur cette question de la représentation. Quand le recensement sera-t-il complété? On prolongeait le temps pour le faire et pourquoi? seulement pour retarder la réforme nécessaire de la représentation, dont le recensement doit être la base; et ainsi, par ce manège cette mesure sera retardée pour quatre ans, jusqu'à l'expiration du présent parlement. Il prétend encore que la proposition empêchera de passer une foule de bills privés, qui seraient très importants et utiles pour développer les ressources du pays. Le ministère aurait dû garder la chambre en session; c'est d'elle qu'il doit attendre des avis charitables. C'est sur elle qu'il doit se reposer. L'honorable membre s'étend au long sur les principes de la liberté commerciale, la libre navigation du St. Laurent et toutes les améliorations possibles. Si le parlement est prorogé, l'espoir qu'on pourrait avoir d'une prochaine communication par un canal entre le St. Laurent et le lac Champlain, est perdu et personne ne peut se faire une idée du dommage fait par là au pays. Ayons de bonnes communications et le commerce libre avec les Etats-Unis et ce magnifique pays sera à nous comme par droit de conquête. Le parti libéral et tout le pays attend ces mesures du ministère et il lui semble que les affaires ne devaient pas être arrêtées en ce moment. Il est vrai que pour le présent le ministère n'a aucun de ses membres en chambre, mais n'est-il pas représenté par la majorité qui l'a placé au pouvoir? Ce n'est pas comprendre le gouvernement responsable que de prétendre qu'on ne peut procéder aux affaires sans le concours du ministère. Il serait injuste qu'ils eussent le crédit de présenter les mesures des autres et s'ils prétendent avoir l'initiative dans tous les cas, ils portent atteinte à l'indépendance du parlement. Il voterait pour que la Session fut prolongée, mais il voterait aussi pour les subsides. Il regretterait de différer d'avec ses amis sur cette question. L'hon. membre vient ensuite à l'acte d'Union, qui avait été passé par la fraude, la violence et la corruption et qui les a eu pour conséquence. Il blâme la conduite des chefs du parti libéral qui selon lui, avaient pris alors une mauvaise route et qui maintenant semblent vouloir empêcher la libre expression de l'opinion dans la chambre. L'opposition avait belle grâce l'année dernière d'accuser l'ex-ministère de se cramponner au pouvoir, elle qui n'avait pas protesté ni réclamé, quand l'acte même qui avait enchaîné le peuple, l'autorisait à le faire. L'acte d'Union avait créé un système de bourgs-pourris et avait fait des élections vendues et achetées. Qu'es-ce qui décide aujourd'hui les élections en Haut-Canada? Ne sont-ce pas de misérables questions d'octrois d'argent pour des chemins et des ponts? N'était-ce pas honteux que les élections dépendissent de pareilles questions? La situation du Bas-Canada n'était-elle pas déplorable, maintenant qu'il avait l'exemple des Etats-Unis sous les yeux? Ici l'hon. membre s'étend sur leur position politique et financière. Il insiste sur les institutions à bon marché, qui font le peuple plus fort et le gouvernement moins fort. Il blâme la nomination de deux Solliciteurs-Généraux comme Conseillers Exécutifs ainsi que celle des deux Commissaires des Travaux Publics; ces derniers surtout ayant à dépenser tant d'argent de la Province. Il censure la nomination de M. L. M. Viger; comme ce monsieur appartient à une institution financière et en est le président, c'est une indiscrétion. La demande des subsides que le ministère faisait aujourd'hui comme il la faisait, était sans exemple dans les annales parlementaires, cependant il voterait pour, ainsi que pour la plupart des mesures, il espérait, que le ministère présenterait à la chambre. Mais pour la dernière fois il le pria de ne pas proroger le Parlement.

M. CHAUVÉAU.— M. l'orateur, cette discussion est la suite et la conséquence d'autres débats. Je crois que c'est un devoir pour tous ceux qui ont déjà pris une part active à la politique du pays de dire franchement leur pensée sur les questions importantes que, hors de cette chambre et dans cette chambre, l'honorable membre pour le comté de St. Maurice a cru devoir évoquer à plusieurs reprises. Je ne ferai pas à l'honorable préopinant de ces banales protestations de respect, qui ne servent à rien et ne signifient rien : après le rôle qu'il a joué dans la politique de ce pays, après le témoignage glorieux que son pays lui a rendu au retour d'un exil de huit années, pareilles protestations de ma part seraient parfaitement inutiles. Je me bornerai à dire que sur plusieurs points je m'accorde parfaitement avec l'hon. membre qui vient de s'asseoir; et j'expliquerai pourquoi je diffère d'avec lui sur quelques autres points. Je réser-verai cependant pour une autre occasion, mes opinions sur des questions toutes ministérielles, auxquelles ont trait les motions maintenant devant nous, et sur la formation du ministère actuel. Ces questions toutes ministérielles et presque personnelles pour les ministres, ne doivent point se discuter dans leur absence.

Je regrette vivement avec plusieurs des préopinants que nous soyons forcés de voter les subsides sans avoir des ministres responsables au milieu de nous : je regrette qu'il n'y ait pas de session à proprement parler, et que nous nous soyons réunis ici à grands frais pour faire très peu de chose en vérité; mais je ne crois pas que pour cela, on puisse raisonnablement blâmer les ministres actuels (écoutez!) La position qu'ils occupent, ils ne l'ont pas faite eux-mêmes. Ils viennent à la suite d'un pouvoir corrompu et corrompé, d'un pouvoir qui n'a gouverné qu'en vue du pouvoir, et qui pour s'y maintenir plus longtemps, a mis le désordre partout. Notre pays est d'ailleurs un pays exceptionnel sous bien des rapports, et placé dans des conditions d'existence sociale et politique encore plus exceptionnelles. Dans un pays où l'opinion publique est sans cesse en émoi, et pour bien dire toujours sous les armes, les hommes qui veulent du pouvoir, doivent être prêts à s'en servir au moment même ou ils s'en satisfont. En est-il de même ici? Avons-nous une population homogène? Un ministère nouveau ne contient-il point des éléments divers, des hommes qui ont besoin de rester quelque temps ensemble pour s'entendre? N'avons-nous point une contrée singulière, immense en longueur, assez longue pour border huit des Etats de la confédération Américaine, s'étendant même dans des climats différents; contenant diverses races, des populations diverses d'origine, de langage, de religion, de mœurs, de civilisation, d'antécédents politiques; et ne faut-il pas un peu de temps pour trouver ce qui convient à tous les habitants de cet étrange pays, où vous trouvez justaposés tous les degrés de la civilisation depuis le pionnier isolé dans la forêt, jusqu'à l'homme de la civilisation Européenne la plus raffinée? D'ailleurs les chefs de la nouvelle administration auraient-ils ici comme lord John Russell, ou sir Robert Peel, leurs mesures toutes prêtes dans leurs portefeuilles? n'y a-t-il pas dans ce ministère des hommes qui ne devaient point s'attendre à s'y trouver? (Écoutez!) Ces hommes ne doivent-ils pas avoir le temps de considérer et d'étudier les mesures que leurs collègues ont préparées? Il me paraît juste en thèse générale que cette chambre ait suspendu ses travaux dans l'absence des ministres, et qu'elle ne les blâme point pour une prorogation que je crois inévitable. Cependant toute règle a ses exceptions: dans tout ordre de chose, il y a l'excès, l'abus, la caricature, le charlatanisme; cela arrive quand on pousse la règle trop loin, quand on ne veut pas admettre les exceptions légitimes. Le gouvernement responsable me paraît susceptible d'avoir comme tout autre ordre de chose ses excès, son charlatanisme, sa caricature: cela arrive lorsqu'on veut rapporter jusqu'aux moindres choses à son action. J'étais prêt à voter il y a quelques jours la prise en considération d'un projet de loi pour rappeler les lois de banqueroutes. Je croyais et je crois encore que j'avais mis le doigt sur une exception. La présence des ministres ne me semblait point nécessaire, pour voter ce que les deux côtés de la chambre s'accordaient à demander, ce qu'on nous représentait comme urgent de toutes parts. L'honorable représentant du comté de Rouville pour ne pas embarrasser le nouveau ministère, et aussi après s'être entendu avec ceux qui l'avaient chargé de cette mesure à retirer son projet de loi. Je suis loin de blâmer l'honorable membre, je l'approuve au contraire. Mais si le commerce qui avait chargé l'honorable membre de cette mesure, si l'honorable membre lui-même eût cru devoir persister: j'aurais certainement voté avec lui. Il y a encore d'autres projets de loi propres à remédier à des inconveniens pratiques, à des contradictions, à des difficultés techniques dans des lois existantes, dont j'aurais désiré que la chambre s'occupât pour la même raison.

Passons à des choses plus graves. L'hon. membre pour le comté de St. Maurice blâme la politique suivie dans ce pays depuis l'Union. Il admet cependant que le pays a protesté contre cet acte arbitraire. Il admet surtout que les districts de Québec et des Trois-Rivières ont fait noblement leur devoir dans cette circonstance. Il n'ignore pas non plus que les mandataires du peuple ont protesté en chambre; qu'ils ont enregistré leur protesté sur les registres de cette chambre. Cela fait, que veut-il? Que pouvait-on, que devait-on faire de plus? Fallait-il toujours protester et ne jamais agir? Fallait-il se croiser les bras, se laisser lier les mains, et laisser pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les mauvais résultats d'un mauvais système? Ne fallait-il point songer aussi à la législation, songer aux choses pratiques? Ne fallait-il pas essayer de reprendre ce qui nous appartenait au moyen de ce qu'on nous avait laissé? Certes c'était bien une chose infâme, un attentat, un crime politique (car il y a des crimes dans l'ordre politique comme il y en a dans l'ordre moral) de la part d'un grand empire, d'une nation riche et puissante, d'aller dire à une partie des habitants d'une pauvre petite colonie, perdue dans un pauvre coin au bout du monde: vous ne serez plus maître chez vous, vous n'aurez plus de droits politiques; nous allons vous noyer, vous anéantir; vous avez bien le sol de vos ancêtres; vous avez bien le nombre pour vous, mais d'un trait de plume nous allons effacer tout ce qui pour tous les autres hommes est la conséquence de semblables avantages. Il était juste qu'un cri de détresse, qu'une protestation énergique suivit un pareil acte. Mais après... Et ne me dites point que nous laissons prescrire nos droits. Les droits des peuples, les droits de l'humanité sont imprescriptibles. (Écoutez!)

Je ne veux certainement pas être M. l'orateur, l'homme des idées rétrogrades; mais je ne veux pas être non plus l'homme d'un avenir exagéré: je ne veux point blâmer ce qui a été fait; mais je veux encore moins m'engager d'avance à dire que tout ce qui se fera sera bien: l'homme du présent, avant tout, je dis: respect

au passé, et courage à l'avenir! (Très bien!) Le peuple a poussé le cri de la réforme électorale. L'honorable membre pour le comté de St. Maurice a éloquentement développé la nécessité de cette réforme. Le peuple l'a demandée, le peuple la demande encore, et je me flatte qu'il l'a demandera jusqu'à ce qu'il l'obtienne. La formation d'un nouveau ministère ne doit pas empêcher que l'on s'occupe d'une aussi importante question. Plus il y a de difficultés, plus on devra insister, plus on devra demander par la voie de la presse, et aussi par le moyen de requêtes, qui devront couvrir la table de cette chambre lors de la prochaine session, ce qui n'est qu'une conséquence logique et vigoureuse, un développement indispensable des institutions qu'on nous a données. C'est le fonctionnement de ces institutions qui nous a démontré d'une manière pratique la nécessité de cette réforme. Lorsqu'on a vu qu'avec les principes même du gouvernement responsable, il était possible, il était loisible à un gouverneur, un beau matin, soit par des instructions secrètes, soit par un caprice, soit par le résultat d'une intrigue, de renvoyer son conseil, d'en former un nouveau à sa guise, d'acheter une partie de la représentation, de se faire une majorité factice, et de gouverner trois ou quatre ans contre les vœux bien entendus du peuple; c'est alors qu'on a vu que la réforme électorale, était indispensable et que sans elle le gouvernement constitutionnel pouvait devenir une illusion. Quatre années d'un gouvernement détestable, qui se traînait misérablement sur une majorité d'une ou deux voix, d'un gouvernement qui ne savait point ce qu'il voulait, qui ne savait point ce qu'il faisait; d'un gouvernement faible, qui faisait même le mal qu'il ne voulait pas faire: quatre années d'un pareil état de choses ont tiré de nos poitrines dans cette chambre et de la voix du peuple hors de cette chambre, le cri de la réforme électorale. Parce que nous avons aujourd'hui une majorité, je ne crois pas que nous devions nous taire. Je ne crois pas que l'opinion publique, parce qu'elle a triomphé, doive abdiquer ou mourir le lendemain de son triomphe. (Écoutez!) Le district de Québec et le district des Trois-Rivières auxquels l'honorable membre a fait allusion au sujet de l'Union ont encore dans cette occasion fait noblement leur devoir. Ils persévéreront sans aucun doute.

Je me flatte qu'avec le temps nous obtiendrons d'une administration libérale ce que nous avions osé demander à une administration ennemie. Je me flatte que cette administration libérale s'inspirera de l'opinion publique, ne cherchera pas à la comprimer sous prétexte que cela la gêne ou l'embarrasse; que cette administration libérale ne fera pas comme font souvent les chefs d'un parti populaire victorieux, qui plantent sur la citadelle de l'ennemi leur drapeau, puis se retournent vers ceux qui les ont suivis pour leur crier: Liberté! Liberté!... de ne rien penser, de ne rien dire, de ne rien faire! J'espère aussi qu'elle saura réprimer le zèle indiscrète des subalternes et des partisans aveugles, qui ne manqueraient pas de scandaliser de l'indépendance des représentants du peuple. Une administration forte et populaire ne doit pas craindre une opinion publique indépendante; elle doit employer ses forces contre ses ennemis et non pas contre ses amis.

M. LE DOCTEUR NELSON espère que la chambre lui donnera un moment d'attention. Il est prêt à défendre la politique du cabinet. Le ministère n'a pas eu le temps de préparer ses mesures et il croit qu'il n'est que juste de lui en accorder pour délibérer sur les objets importants d'utilité publique qui occupent l'attention du pays. Ceux qui veulent des changements subits et une législation précipitée, dans son humble opinion, ne sont pas d'habiles politiques ni de bons citoyens, et il prend occasion à ce sujet de déclarer que la conduite des honorables membres de l'autre côté de la chambre leur fait infiniment honneur. Ils n'avaient pas voulu jeter aucun embarras dans la marche du ministère, quand ils l'auraient pu. Ils avaient agi avec une générosité qui témoignait qu'ils ne voulaient pas faire une opposition factieuse au gouvernement et qu'ils étaient animés par de bons principes. Le pays avait décidé entr'eux et leurs adversaires de ce côté de la chambre et il se soumettait de bonne grâce à leur défaite. Leur conduite en cette circonstance, encore une fois leur fait honneur. On a dit que le ministère devait être prêt avec ses mesures, puisque ceux qui le composent devaient savoir qu'ils entreraient au pouvoir; c'était la certainement une assertion étrange, comment pouvaient-ils savoir que l'ex-ministère ferait un appel au pays, au temps qu'ils le firent? comment encore pouvaient-ils préparer des mesures, avant de savoir la condition réelle des affaires du pays? comment pouvaient-ils connaître la vraie situation des affaires avant d'entrer au pouvoir? Il espérait qu'on les trouverait dans un état moins déplorable qu'on avait dit. On prétend qu'il ne doit pas y avoir de prorogation afin de passer quelques mesures particulières, des bills privés d'une importance secondaire. Il demande à la chambre combien parmi ces mesures particulières et secondaires pourraient être injurieuses et désavantageuses aux intérêts généraux du pays, après être devenues lois? Il veillerait lui (Dr. N.) à ce que le ministère fit son devoir et il espérait que les autres membres qui l'entoureraient feraient de même. Il donnerait au ministère un appui cordial. Il ne voulait pas plus qu'un autre être son esclave, mais il ne faut pas non plus faire des ministres nos esclaves. Respectons notre position actuelle et ceux que nous avons placés à notre tête pour conduire les affaires. Ne perdons pas de vue la lourde responsabilité de ceux qui sont maintenant chargés de faire les grandes réformes dont le pays a besoin. Lors des élections générales, il avait consulté ses électeurs sur la conduite qu'il (le Dr. N.) devait suivre dans ce Parlement, et ses électeurs lui avaient dit, de donner son appui aux hommes politiques en qui

ils avaient confiance et qui aujourd'hui sont à la tête du cabinet. L'honorable membre croyait de son devoir de suivre ces instructions de ses électeurs. Il était disposé à attendre à la prochaine session pour les grandes mesures mais alors il espérait que les ministres seraient prêts et que les mesures seraient bien muries car il était grand temps que la législation, fut perfectionnée. S'il y avait eu autant d'opposition à la loi d'éducation et des municipalités, c'est que chaque année on y avait fait des changements, que le peuple en attendait encore et qu'on lui avait fait croire, dans des vues d'intrigue politique qu'on en ferait durant cette session. N'oublions pas que nous sommes législateurs, que nous travaillons pour le pays et la postérité et passons des lois qui puissent faire honneur au pays. On a parlé de l'urgence nécessaire de passer des mesures pour augmenter la représentation, pour la libre navigation du St. Laurent et pour faire faire des canaux et chemins de fer et on a dit qu'un grand nombre de personnes n'attendent que cela pour placer des fonds dans ces grandes entreprises, mais ces mesures ne méritent-elles pas la plus sérieuse considération n'affecteront-elles pas la prospérité de la Province? La plus grande cause de la crise financière en Angleterre ne vient-elle pas des placements énormes faits dans les chemins de fer? On a dit qu'on voulait empêcher la libre opinion des membres de cette chambre, et cacher la conduite du ministère. Au contraire le ministère ne craint pas que ses actes soient connus. Mais au moins que ceux qui se prétendent les amis du gouvernement responsable ne cherchent pas à saper ses fondements. Pourquoi harceler, harasser les membres du ministère, surtout quand ils ne peuvent se défendre? Est-ce juste et honnête? Ici l'honorable membre aborde la question de l'union. Les membres de l'autre côté de la chambre avaient aux dernières élections reçu une leçon dont ils profiteraient sans doute, en suivant la même conduite générale qu'ils avaient montrée dans cette session. Quoiqu'il fut leur adversaire politique, il se devait à lui-même de reconnaître leur générosité en cette circonstance. On a beaucoup parlé contre l'union et il doit y avoir beaucoup de raisons contre. Mais c'est une question à considérer, et malgré l'injustice qui l'a créée, il est expédient aujourd'hui d'en demander le rappel.

Maintenant que l'union existe je ne vois pas, si on la brisait, comment nous pourrions revenir à notre ancienne position. Le Haut-Canada, même s'il y consentait ne nous rendrait pas l'argent que nous y avons dépensé, (rires prolongés.) C'est là une raison pour continuer l'union, mais les dernières élections en avaient donné d'autres. Quand il voit les hommes que le Haut-Canada a envoyés à cette chambre, quand il voit cette phalange de talents qui l'ont entouré, il doit dire qu'il n'est pas aussi effrayé de l'union, parce sous le rapport de la capacité comme sous tous autres rapports le parti libéral peut lutter avantageusement avec l'autre côté de la chambre. Mais il y a une chose que nous avons gagnée avec l'union, c'est le gouvernement responsable, établi par les résolutions de 1841. Avant l'union le pauvre peuple du Bas-Canada était considéré comme trop ignorant et incapable de comprendre le gouvernement responsable. Ce fut là la source de beaucoup d'injustices criantes faites au pays, mais depuis notre union avec le peuple du Haut-Canada, nous avons obtenu la jouissance de nos droits politiques et il est désirable que toutes les classes s'entendent pour leur franc exercice. Le temps n'est pas loin, il espère, ou tous ensemble, on nous verra travailler côte-à-côte à l'amélioration de notre condition morale et matérielle et à l'avancement de notre commune patrie. Aujourd'hui prenons garde d'abandonner l'os pour son ombre. Quelqu'un a dit de lui, continue l'honorable membre qu'il était devenu monstrueusement loyal depuis quelque temps, et que ses sentiments étaient bien différents de ce qu'ils étaient, mais le Dr. Nelson assure que ses sentiments n'ont pas changé, mais au contraire sont tels qu'ils ont toujours été: "Qu'on me donne mes droits, s'écrie l'orateur, je ne demande rien de plus; je me battrais et mourrai pour les conserver." Quand il fut obligé d'abandonner son pays, il y a quelques années, il fut reçu cordialement par le peuple américain dont il admire les institutions et les mœurs, dont l'esprit d'industrie et la prodigieuse prospérité l'étonnent. Mais le Canada était toujours la patrie et quand on lui proposait de devenir citoyen de la Grande République, il refusa. Il leur dit qu'il espérait revenir en Canada quand un meilleur ordre de chose existerait. Il leur dit que quoiqu'il fut un sujet mécontent, il était cependant encore sujet anglais. Il dit qu'il admirait leurs institutions, mais qu'il ne faut pas croire que tout soit pour le mieux aux Etats-Unis. Ce gouvernement a bien ses défauts et quoiqu'il paraisse très propre à développer les ressources et à avancer les intérêts d'un pays, il reste encore à savoir si cette prospérité sans exemple dans l'histoire ne porte pas en elle-même des germes de destruction. Pour lui il était parfaitement satisfait et content du gouvernement responsable qu'ils avaient maintenant et si on le laisse fonctionner franchement et honnêtement, nous n'aurons rien à envier à nos voisins. Les changements importants qui viennent d'avoir lieu attestent la mise en pratique en Canada du gouvernement responsable, que l'excellent homme, l'habile homme d'état, maintenant à la tête du gouvernement entend le gouvernement responsable et aussi qu'il était animé d'honnêtes intentions dans la marche qu'il a adoptée. L'honorable membre croit que les ministres actuels sont des hommes capables et honnêtes, mais cette confiance ne l'empêche pas de suivre attentivement leur conduite future. Pour le moment ils demandent du temps pour s'entendre et préparer leurs mesures et il croit que la chambre et le pays ne doivent pas hésiter à le leur accorder.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la fin de cet important débat, c'est-à-dire les discours de MM. Sherwood, Badgley, Wilson, Holmes, Richards et Cauchon.]

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Fidèle à notre promesse nous donnons aujourd'hui à l'exclusion d'autres matières, la plus grande partie des débats qui ont eu lieu lundi dernier sur la question des subsides. Nous donnerons la fin dans notre prochaine feuille en exprimant alors franchement notre pensée sur cette discussion et les questions qui en ont fait le sujet.

Mardi soir la chambre a été occupée encore de la questions des subsides. M. Cayley a fait un long discours pour justifier sa mal-administration des finances du pays. Mais il n'a pas réussi. Si nous sommes dans un état voisin de la banqueroute, c'est grâce à lui et à ses dignes collègues. Nous donnerons mardi prochain une appréciation de sa défense. Le public pourra voir par des chiffres combien la Province est redevable à MM. Cayley, Sherwood et Cie. Le rapport du comité fermé sur la question des subsides a été reçu. La chambre concourant se forma en comité pour considérer les voies et moyens pour prélever les subsides. On en vint à résoudre que la somme de £125,000 pour faire face aux dépenses contingentes du service public qui ont rapport aux travaux publics pour 1848 serait fournie par des débetures et celle de £140,000 pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil en 1848, serait prise sur le revenu consolidé.

M. Drummond présenta un bill à ce sujet qui passa à troisième lecture et fut grossé.

Mardi et mercredi l'affaire de M. Vansittart l'Officier-Rapporteur d'Oxford occupa l'attention de la chambre. Elle donna lieu à des débats très orageux, qui se prolongèrent hier jusqu'à trois heures du matin. M. Vansittart, comme on sait, était à la barre pour répondre de sa conduite lors de l'élection d'Oxford. Il fut chaleureusement défendu par Sir Allan McNab et MM. Sherwood, Prince et Cameron qui furent avec raison accusés par le côté ministériel de faire en cette occasion une opposition factieuse. Mais ils n'en tirent compte et s'obstinèrent à empêcher l'examen du coupable. Pourtant ils furent obligés de se rendre à la volonté de la majorité. M. Vansittart répondit et donna des explications mercredi soir, M. George Brown du Globe de Toronto fut aussi examiné comme témoin. M. Brown est un réformiste actif et distingué, qui durant les dernières élections a beaucoup travaillé en Haut-Canada. Son examen a donné lieu à de vives discussions de part et d'autre. Les tonies se sont conduits à son égard d'une manière indigne et lâche, puisqu'il ne pouvait leur répondre. Mais ils ne perdent rien pour attendre. Le Globe leur en dira des nouvelles. L'affaire de M. Vansittart est remise à la prochaine session.

C'est mercredi que les membres sur la motion de M. Christie, se sont votés à chacun une somme de £50, comme indemnité outre leurs frais de voyages.

Hier la dernière séance de la chambre a été comme toujours très irrégulière. L'hon. H. J. Boulton a fait une motion tendant à priver les membres du Conseil Législatif du droit de voter aux élections parlementaires. Cette motion étrange se discutait quand le message de Son Excellence requérant la présence de la chambre au Conseil fut délivré.

PROVINCE DU CANADA.



CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Aujourd'hui, à 3 heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a pu à Son Excellence et faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et la Chambre s'y étant rendue, les bills suivants ont été sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur Général, savoir :

Acte pour établir de meilleures dispositions relatives aux Emigrés, et pour pourvoir au paiement des dépenses nécessaires pour le support des Emigrés indigènes et leur transport au lieu de leur destination, et pour amender l'Acte y mentionné.

Acte pour l'inspection du beurre.

Acte pour la vente d'une partie de la Glebe de St. Paul, London.

Acte pour rendre exécutoires certains jugements rendus par les ci-devant cours du banc du roi dans le Bas-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Kingston.

Acte pour la construction de glissoires aux chaussées de moulins sur la Rivière Moira.

Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto.

Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de Dundas.

Acte pour régler l'engagement des matelots.

Acte pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le Bas-Canada devaient avoir force et effet.

Acte pour incorporer l'Institut Canadien de Québec.

Acte pour incorporer l'Athénæum de Toronto.

Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine.

Acte pour amender les Lois relatives à l'incorporation de la Cité de Montréal.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes et Ordonnances y mentionnés.

Acte pour accorder à Sa Majesté une certaine somme, pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil-huit-cent quarante-huit.

Acte pour prélever sur le Crédit du Fonds consolidé de l'Etat une somme de deniers requise pour le Service Public.

Après quoi il a pu à Son Excellence le gouverneur-général clore la première Session du Troisième Parlement Provincial par le Discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Et Messieurs de l'Assemblée Législative, J'ai lieu de croire que je consulterai mieux l'intérêt public, et votre convenance, en mettant fin à la session actuelle, dans la vue de reprendre nos communs travaux à une époque rapprochée.

Ainsi que je vous en avais exprimé l'intention, j'ai pris des mesures pour la formation d'une nouvelle administration, je suis en état de vous apprendre que les arrangements nécessaires pour cet objet sont complets. Je me flatte que les mesures que le Parlement Impérial et le Parlement Provincial ont adoptées pour empêcher le retour des calamités dont l'immigration dans la Province de l'année dernière a été accompagnée, rempliront le but pour lequel elles ont été adoptées.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Je vous remercie au nom de Sa Majesté, pour la promptitude avec laquelle vous avez octroyé les subsides que requiert le service public.

Honorables Messieurs et Messieurs, Votre attention sera nécessairement appelée après la vacance, sur diverses mesures pour développer les ressources de la province et promouvoir le bien-être social de ses habitants.

J'ai le désir le plus sincère de coopérer avec vous pour atteindre ces objets importants, et d'appuyer de tous les moyens à ma disposition, vos efforts pour établir et accroître le bonheur et le contentement des sujets de Sa Majesté en Canada.

Après ce discours, l'hon. orateur du Conseil Législatif déclara que c'était le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que le Parlement fût prorogé à mardi, le 2 mai prochain.

NOUVELLES DIVERSES

ELECTION DE MONTREAL.—C'est mardi prochain qu'a lieu la nomination. Il n'y a sur les rangs d'autre candidat que nous sachions que l'hon. L. H. LaFontaine. Cependant nous ne saurions trop recommander aux Electeurs d'être sur leurs gardes et prêts à soutenir la lutte une seconde fois, s'il le faut.

Améliorations projetées dans la capitale pour 1848.—Nous voyons avec plaisir par les procédés de la corporation, que son Honneur le Maire a fait une liste des améliorations qu'on espère pouvoir compléter durant le cours de la présente année. Voici cette liste qu'on lira sans doute avec intérêt. Elle prouve qu'il y a dans notre conseil actuel des hommes de progrès.

1o. Nivelier la place Viger et y planter des arbres; 2o. compléter les travaux sur la Place d'Armes; 3o. continuer la rue Ste. Catherine vers l'Est jusqu'aux limites de la cité; 4o. renouveler les pavés en bois ou les remplacer par des pavés de pierre; 5o. continuer un canal dans les rues Wellington et Rouville; 6o. faire des trottoirs en bois partout où il est nécessaire; 7o. prolonger la rue Craig jusqu'à la rue Campeau ainsi que le tunnel en briques, et au-delà s'il est possible; 8o. adopter des mesures pour égoutter le quartier St. Jacques et autres endroits qui en ont besoin; 9o. placer au coin des rues le nom de toutes les rues; 10o. adopter des moyens pour faire numérotter toutes les maisons; 11o. acheter un terrain pour y placer le marché à bêtes; 12. adopter quelque mesure pour fournir à la ville une quantité d'eau plus considérable, surtout dans les inondées; 13. réparer les édifices des water-works, et passer un règlement pour déterminer la manière de fournir l'eau et les sommes à payer; 14o. réparer sans délai le monument Nelson pour l'empêcher de s'érouler.

VAISSEAUX EN CHARGEMENT.

A Liverpool pour Montréal.—Montezuma, Sir Richard Jackson, Anne, Britannia, Samli, Rory O'Moore, Paragon, Mahaica, Charles Jones, Montreal, Syrophénicien, Bellona, Mundane.

Pour Québec.—Hope, Fatima, Stadacona, Charles Jones, Mersey et Montréal. Londres.—Astora pour Québec; St-Andrew Great-Britain, John Bull, Pearl et Douglass, pour Montréal. Clyde.—Torrance, Albion, Caledonia, pour Montréal; Canada et Cherokee pour Québec et Montréal.

LE BILL DES DOUANES.—La Gazette Officielle de samedi dernier contient la proclamation de Son Excellence au sujet de cette loi importante, et fixe le 5 avril comme le jour qu'elle doit entrer en force.

Les nouvelles d'Europe.—Nous en attendons ici demain ou dimanche par la voie télégraphique. Le steamer doit être parti le 11 de Liverpool. Demain, il aura donc 15 jours de mer. Nous n'avons reçu que ce matin nos journaux français jusqu'au 21 février. Nous les mettrons mardi largement à contribution.

Hier soir le feu s'est déclaré dans la rue Notre-Dame dans une maison appartenant à John Tiffin écrivain. L'activité des pompiers a arrêté complètement l'incendie à sa naissance. Il y a eu peu de dommages.

Les derniers journaux d'Halifax, nous apprennent la réélection des honnables MM. Howe et Uniacke, les nouveaux ministres libéraux par une écrasante majorité de 7 à 800.

ETATS-ROMAINS.—Une correspondance ministérielle de Rome rapporte que Pie IX a déclaré qu'il n'accorderait jamais des réformes radicales auxquelles régnent sa conscience. Nous croyons cette information inexacte. Le pape ne s'est prononcé que sur la question de souveraineté dans une allocution précédente à la consulte. Or, les rois de Naples et de Piémont et le grand-duc de Toscane n'ont point entendu se désister de la souveraineté en accordant des constitutions à leurs peuples. Il est positif au contraire que Pie IX a déclaré n'aprouver aucune république à rendre la consulte élective et à séculariser autant que possible le gouvernement.

Le writ est sorti pour l'élection des Trois-Rivières. Nous espérons que les gens s'y conduiront convenablement cette fois. On parle de M. Joseph Bureau, arpenteur, comme réunissant le plus de chances de succès.

Naissance.

En cette ville, ce matin, la Dame de M. G. D. Lamarque, marchand, a mis au monde une fille.

Mariages.

A St François du lac, par Messire Bernard, M. Félix Gull, cultivateur, à Dlle. Marie Cootois, institutrice, tous deux du même lieu.

A St. Pierre, rivière du Sud, le 29 février, par Messire P. Foullet, archiprêtre et curé de St. André, J. B. Pouliot, sergent, notaire, et J. P. de la Rivière du Loup (en bas.) à Dlle. M. H. Sophronie Blais, fille aînée du Col. Louis Blais de St. Pierre.

Deaths.

En cette ville, le 21, M. Samuel S. Bridge, encanteur, natif de Loudres et résidant à Montréal depuis plus de 30 ans.

En cette ville, le 20, après une longue maladie, Dame Sophie-Armina Dame, épouse du Rév. Dr. Fallon, et fille de feu M. le Dr. Dame, de la Rivière du Loup.

En cette ville, le 25, après une courte maladie M. Christopher C. Bramley, (de la maison de Glennon & Bramley, âgé de 31 ans.

A l'Académie le 13 du courant à la résidence de sa belle mère Madame Mirac le Lieutenant John Richard-on des Fusiliers Canadiens, né à Manchester en Angleterre et âgé de 60 ans. Il est mort avec tout le calme d'un vrai chrétien les pauvres ont perdu en lui un père et un protecteur. Sa mort est vivement regrettée par tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson, sergent, de l'Académie, sont priées de les présenter immédiatement au sous-agent, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Anticmette Herse Richardson.

CHARLES S. RODIER, Avocat. Place Rodier.

AUX MACONS CANADIENS.

ON recevra les Soumissions pour l'exécution de tous les ouvrages en MAÇONNERIE pour la bâtisse de l'Eglise de St. ANDREW, qui devra être dirigée près de Beaver-Hill.

Les plans, les devis et les spécifications qui sont en français et en anglais, seront prêts à être examinés le ou après Vendredi, le 24 du courant, à midi, au bureau de MM. TATE & SMITH, rue de l'Hôpital, les entrepreneurs sont priés d'y faire attention.—23 mars—di.

BANQUE DU PEUPLE.

SAMEDI prochain, le 25 du courant, étant Fête d'obligation, (L'ANNONCIATION) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

23 mars.

BANQUE D'EPARGNE.

De la Cité et District de Montréal.

AVIS est par le présent donné que l'Assemblée GÉNÉRALE et GÉNÉRALE aura lieu au bureau de la Banque, rue St. François Xavier, LUNDI, le 3e jour d'AVRIL, prochain à midi, auquel temps, un état des affaires de la dite Banque sera soumis.

Par Ordre JOHN COLLINS, Caissier.

Montréal, 23 mars 1848.

BANQUE D'EPARGNE.

De la Cité et District de Montréal.

SAMEDI prochain, le 25 du courant, étant Fête d'obligation, (L'ANNONCIATION) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

Par Ordre JOHN COLLINS, Caissier.

23 mars.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soumisés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs FRATRES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de

CHAPEAUX DE SOIE.

Reçus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier.

RIX.—25s. A 30s. E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES.

A VENDRE PAR E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars, 1848.—nm.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Sous-agent. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHETIERE et MONTCALM.

20 mars. J. DUFRESNE, N.P.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoît.

VITAL DESROCHERS

ETE admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 du décembre dernier. Le bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis.

Montréal, 17 janv.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX

POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, desirois son fond de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc.

26 nov.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CANADA.

AVIS.—En conformité aux Règles et Réglements de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE des Membres aura lieu MARDI prochain, le 21 du courant, à l'Hôtel DONRANA, en cette cité, à DIX heures et demie A. M., afin d'élire des directeurs pour l'année courante, et pour autres affaires de la société.

Par ordre, W. EVANS, Sec. S. A. B. C.

Montréal, 16 mars 1848.

BOULANGER DEMANDE!

UN BOULANGER trouvera de l'emploi constamment à ce à donner le 1er Mai prochain, au Village des Cèdres.

S'adresser à WILLIAM WATERS, Bureau de la Poste, Village des Cèdres.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de l'OSTAWA, offre à vendre 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 33 sur 43 de diverses qualités.

—AVIS— VITRES de double épaisseur. PLATE GLASS, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 37 1/2 et de tout épaississement seront reçues et exécutées ponctuellement. Les commandes doivent être adressées au Secrétaire à VAUGHAN ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue St. Théodore.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au Bureau de la REVUE.—12 fév.

AUX ETUDIANTS.

DEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient passer un certain temps, trouveront chez M. le Dr. JULIEN des chambres pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain.

Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

faillir.

BRASSEIE PIGEON.

M. A. DORAY étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE."

NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTREAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Palais rue St. Jacques, en cette ville, les 5ms et 6ms VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par Ordre THOMAS STEERS, Sec et Trésorier.

31 jenv.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

D'INSTRUMENTS, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvre ce splendide magasin sous des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

Montréal, 21 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St-Vincent.

LES sous-agés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiqués qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des sous-agés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain.

Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.

E. R. FABRE & CIE.

Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE.

UN VIEU d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, la 12e. vol. révisé, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 24 déc.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

IV. Workman, Président. (Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mira, L. H. Holton, Joseph DeWitt, John Tuley, Joseph Bourrat, Damase Masson, F. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.)

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunisse régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, avec autorité dans la semaine. Le Président et le vice Président deont tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier, Montréal, 23 février, 1848.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT.

MONTANT de tous Dépôts le 31 juillet 1847..... £1317 0

30 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date..... £1750 7 1

do retiré ds..... £3214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet..... £1236 7 6

Balances des aux Dépositaires ce jour..... £23033 12 2

Par Ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal. ON trouve constamment chez le sus-signé, outre son assortiment ordinaire de remèdes et parfums de curiosités curieuses, et de tous les objets d'Église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffat & Co.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,—Baume de carotte sauvage de Wistar. Galéophras de Townshend,—Vermifuge de Winer,—Baume de Miel & Co.—21 fév.

A LOUER.

UNE POSSESSION AU 1ER MIL. Une partie de la MAISON, No. 185, sur la rue Notre-Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

—AVIS— UN CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARON, No. 13, rue St. Antoine.—17 fév.

ON DEMANDE

AU No. 15, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour s'écrire. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans le pension. S'adresser à l'Éditeur de la REVUE CANADIENNE.

12 février, 1848. c o

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG et BÉNÉDICT HOLMES sous les noms et relatifs de BRENCH, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les sous-agés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP.

JOHN YOUNG, BÉNÉDICT HOLMES, JOSEPH KNAPP.

Montréal, 1 fév. 1848.

PIANOS

RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC.

Le Soussigné ayant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Paquer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Fortes, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc.

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847. CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder.

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont déposés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; par suite que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laudées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

ECOLE.

Medecine et de Chirurgie.

ES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

- L'Anatomie..... Du. BEHAUD. Les Accouchements..... " ARNOLDI. La Pratique de la Médecine..... " BADGLEY. La Chirurgie..... " MONRO. La matière méd. et la thérapeutique..... " J. L. COUSSEAU. La Clinique..... " SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie..... " PELTIER. La médecine légale..... " BOYER. La Chimie Médicale..... " BADGLEY. La Clinique Chirurgicale..... " ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un " Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 2 sept. 1847.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-dessus par le défunt rue St. François-Xavier. W. LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

LIVRES FRANCAIS.

ES ouvrages français suivants sont prêts à être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue 4 vols. 8s. Deux Hist. 1772-1814. 1. Les Aventures d'Hercule Hudi. 2. Le Colonel De Sarville par E. Sue. 2 vols. 4s. La Vie de Kout-Yen Ruma Maritima, par E. Sue 3 vols. 6s. Deleytor Arabian Gialdolph, Karkidi par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do. 2s. Le Morne-au-Diable, par do. 2 vols. 4s. Thérose Danoyer, par do. 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do. 10 vols. 2s. L'Étranger, par do. 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Concorde, par do. 2 vols. 4s. Prières de la Littérature et des arts, par H. C. Guilhe Lecay de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St-Pierre 3. JOHN MCCOY, 17 déc.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. En DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES. A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 199, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste, 29 oct.

COMMANDES

POUR LA FRANCE. LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désirant de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent No. 3. 17/déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mme de Staël, 3 vols. Une Fille du Régent, par A. Dumas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drama, par do 1 vol. Christine, Drama, par do 1 vol. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Éducation par Mm de Genlis 4 vols. Valentine par Gco. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol.

Les aventures de Saturne Fichet ou la conspiration de la Roussière par Frédéric Soulié Histoire populaire anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marec de Saint-Hilaire. Les bals masqués par Mme la comtesse Dash 4 vols. Mademoiselle de La Tour du pin par do do 4 vols. Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) 4 vols. Roae et Blanche Pauline par Gco. Sand Jacques par do Peccenine par do Un Roman en voyage par X. B. Saintine Antoine par do do Le fils dans la vallée par H. de Balzac Histoire d'Olivier Dujamél par Frédéric Soulié Le médecin de campagne par M. de Balzac Histoire de la Grandeur et de la Décadence de Cécér Birotteau par M. de Balzac La Tache de Sang par le vicomte d'Arlicourt Le Procureur du Roi par Jules A. David La Cousine Bette par H. de Balzac. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

ES soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés romans. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Épiques, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies métriques, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Franç. 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIGNE DE DILIGENCE



ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

LE Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits. Les diligences partent de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à PROTEGE QUEBEC, à M. BREAU, à l'ASSOMPTION chez Mds. MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. 1847.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON par le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Daucani, dcr. possession d'année immédiate. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

MOULANGES FRANCAISES.

ES Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour la vente de MEULES de Moulin, confortables en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaque meule est composée de 5 à 6 moutons et de la grande et de 41 pieds anglais elle peut servir de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE.

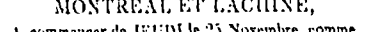
A commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 1/2 heures, A. M. 9 1/2 heures, P. M. 1 1/2 heures, A. M. 4 heures, P. M. De Lachine, 11 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX:

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 } avec bagage jusqu'à do revenir le } 60 lbs. même jour, 2s. 6 1/2. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 5 1/2. Do. do et revenir le } Do. même jour, 1s. 10 1/2. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 } avec bagage jusqu'à do } 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bureaux de Beauharnois et de Potawara, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bureaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE

ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS.

LE public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane. Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROM. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extra à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention. W. ROBINSON, } Propriétaires, T. & T. LECOMTE, } Montréal, S. HOUGH, } Propriétaires, Québec. Agent à Montréal, } G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, } O. GOUIN. 3 déc.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROUÏEU à l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris, Habilllements et ouvrages faits sur commande. nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et ceux ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —A 1847. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN

DE marchandises Sèches.

M. ROBERT FORESTER à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 105, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap surfin de toutes couleurs Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe Casimir, Couverts, Mousselines de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gungham, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet our Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

LE Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écrl., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement. P. JOY LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

aines de Berlin.

Halle des Old-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON à l'honneur d'offrir ses re-

mercements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On la trouvera la plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON PONDUS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RECEMMENT reçus et à vendre par le soussigné

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 millas Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havana de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes. Une grande variété de Tabatières, Boîtes à Tabac, Pipes de gât, Tabac fin en papier et autre propre pour un magasin de détails. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui lui a alors échangés ses "FIBRES" GANTS DE PELLETIERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de ontreal.

A CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CO-TISATIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent à la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc. AUSSI: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront rendus pour un petit profit. Cafés rôtis et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en bariils et en caisses etc. etc. MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNE

DES LIVRES D'ECOLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions des Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur de remercier toutes les classes de la société qui ont bien voulu accéder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les éditions précédentes ont disparu, prouve que les auteurs plus satisfaites et la plus évidente que les Editions n'ont pas mal calculé quand ils se sont reposés aux plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord. Le feu estimable Gouverneur-Général donna l'influence de son autorité et de son nom à la publication des séries de Livres d'Écoles Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Écosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Églises Méthodistes, Baptistes, Congrégationnelles, et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants-en-chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest et autant que les soussignés ont pu savoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été prodigés de la manière la plus emphatique, par La Revue d'Edimbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise.

La série complète dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés fortement en coton. Général Lesson, on a large sheet, to be hung up in Schools. 2d. A B C, and Figures, on Large Sheet, to be hung up in Schools. 2d. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lessons. 7 1/2. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The Third Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. The First Book of Arithmetic. 10d. Key to ditto. 10d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 8d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d. An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations not first introduced. 1s. 3d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemisphere, Canada and Palestine. Price 7s. 6d. each. —ALSO— A Map of Canada and the Lower Provinces, mounted; 10s. Ces livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui y ont puisé leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-ci ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante des sciences humaines. Les éditions présentes